

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 12 avril, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Étaient présents : Mesdames Samira BERMOND, Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Pauline RICHON, Patricia VIOLET
Messieurs David BERNARD, Pascal KEINBORG et Philippe PATRY

Étaient absents excusés : Monsieur Christian DELEBARRE qui avait donné procuration à Madame Patricia VIOLET, Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Monsieur Philippe PATRY

Secrétaire de séance : Madame Pauline RICHON

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour, une délibération pour l'autoriser à signer une convention avec la commune de Vesc pour la mise à disposition réciproque d'agents techniques, une délibération pour l'exonération de dépôt de garantie pour le futur locataire de la boulangerie, une délibération pour l'autoriser à effectuer les démarches d'achat d'un terrain pour la mise en sécurité du captage d'eau de la Combe de Marets. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2021

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2021 est approuvé à l'unanimité

Délibération N°1 Budget principal : Compte administratif et Compte de Gestion 2020 approbation et affectation du résultat de fonctionnement :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année 2020 pour le budget principal comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	269 110.52 €
Recettes :	258 726.15 €
Résultat de l'exercice :	- 10 384.37 €
Excédent antérieur reporté :	134 429.13 €
Résultat au 31/12/2020 :	124 044.76 €

Investissement

Dépenses :	171 866.54 €
Recettes :	125 761.45 €
Résultat de l'exercice :	- 46 105.09 €
Déficit antérieur reporté :	- 39 857.20 €
Résultat au 31/12/2020 :	- 85 962.29 €

Dépenses ENM :	11 381.00 €
Recettes ENR :	111 130.00 €
Résultat RAR :	99 749.00 €

Dotations à effectuer : 0.00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre au budget 2021 : 124 044.76 €

Après avoir constaté que les résultats du Compte de gestion étaient identiques, le Conseil Municipal, le Maire ayant quitté la salle, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

DECIDE de reporter la somme de 124 044.76 € en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2021.

Délibération N°2 Budget annexe « eau et assainissement » : Compte administratif et Compte de Gestion 2020 approbation et affectation du résultat de fonctionnement :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année 2020 pour le budget annexe « eau et assainissement » comme suit :

Exploitation

Dépenses :	59 436.00 €
Recettes :	67 778.56 €
Résultat de l'exercice :	8 342.56 €
Excédent 2019 reporté :	23 538.19 €
Résultat au 31/12/2020 :	31 880.75 €

Investissement

Dépenses :	54 152.40 €
Recettes :	38 412.22 €
Résultat de l'exercice :	- 15 740.18 €
Excédent 2019 reporté :	43 250.73 €
Résultat au 31/12/2020 :	27 510.55 €

Dépenses ENM	8 773.00 €
Recettes ENR	5 440.00 €
Résultat RAR :	- 3 333.00 €

Excédent de fonctionnement à reprendre au budget 2020 : 31 880.75 €

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion étaient identiques, le Conseil Municipal, le Maire ayant quitté la salle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCPETE les résultats du compte administratif et du compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020, DECIDE de reporter l'intégralité du résultat d'exploitation, soit 31 880.75 € sur le budget primitif 2021.

Délibération N°3 : Détermination des taux d'imposition communaux pour l'année 2021 :

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de 14.54 % + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51%; soit 30.05 %

Monsieur le maire propose une augmentation de 0,5 % des taux communaux.

Après différents échanges des membres du conseil municipal, et débat des éventualités, le maire soumet à l'assemblée l'augmentation des taux communaux.

Par 8 voix contre 3, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux et fixe donc les taux suivants pour l'année 2021 :

Taxe Foncière sur les Propriété Bâties :	30.05 %
Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties:	64.79 %

Délibération N°4 Budget Primitif 2021 – Budget Principal :

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCPETE le budget primitif 2021 du budget principal comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes **364 647.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses et recettes **385 507.00 €**

Délibération N°5 Budget Primitif 2021 – Budget Annexe « eau et assainissement » :

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCPETE le budget primitif 2021 du budget annexe « eau et assainissement » comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes **100 253.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses et recettes **96 379.00 €**

Délibération N°6 : Signature d'une convention de mise à disposition d'agents techniques avec la commune de VESC

Madame la première adjointe explique le principe de la convention, qui prévoit de l'entraide entre les agents communaux des communes de Montjoux et ceux de Vesc, sur des cas ponctuels.

Elle propose de passer une convention avec la commune de Vesc afin de mettre mutuellement à disposition les agents technique de façon ponctuelle et pour un maximum de 40 heures par an.

Après avoir étudié le projet élaboré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte qu'une convention soit signée entre la commune de Vesc et la commune de Montjoux.
- Autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération N°7 : Instruction d'une demande d'urbanisme :

Monsieur le Maire explique qu'il a déposé personnellement en mairie une demande de Permis de Construire. Ne pouvant pas l'instruire lui-même, il propose au Conseil Municipal de déléguer à Madame Claire CHASTAN, première adjointe, l'instruction de ce dossier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération N°8 Dépôt de garantie du bail de la boulangerie :

Madame la première adjointe explique qu'aucun dépôt de garantie n'avait été demandé aux précédents locataires de la boulangerie, ni à ceux du restaurant La Paillette.

Madame la première adjointe présente le projet de reprise de la boulangerie par M David BERNARD.

Elle propose de ne pas inclure le dépôt de garantie au bail du projet locataire

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur David BERNARD ne prenant pas part au vote, accepte à l'unanimité.

Délibération N°9 - Achat des parcelles du périmètre rapproché du captage :

Monsieur le Maire rappelle la proposition faite par la commune à M Gilles MARTIN, pour l'achat de cinq parcelles d'une superficie totale d'environ 10 hectares dans le périmètre rapproché de protection du captage d'eau de la Combe de Marets, pour un montant de 5000 €.

Il s'agit des parcelles: W143, W148 et W150 sur la commune de Vesc, B190, B192 sur la commune de Montjoux.

M MARTIN ayant accepté, il convient maintenant de procéder à l'achat des parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'achat des terrains cités plus haut à Monsieur Gilles MARTIN au prix de 5000 €.

ACCEPTE que les actes notariés soient établis par Maître Amandine DELAVAL- PISSONNIER, notaire à TAULIGNAN (Drôme)

S'ENGAGE à régler les honoraires du notaire,

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement, la première adjointe, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Honoraires de la maîtrise d'œuvre du logement de l'école

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'impossibilité de percevoir certaines subventions, le montant des travaux du logement de l'école a été revu à la baisse.

En vertu de la délégation de signature que le Conseil Municipal lui a donnée, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet PEYSSON-VETTORELLO de Bourdeaux pour un montant de 10 493.64 € HT, l'enveloppe affectée aux travaux étant de 87 447€ HT.

Informations / Questions diverses

Local Technique : Monsieur le maire a signé un bail emphytéotique avec M Jean-David RASPAIL pour la mise à disposition par celui-ci du terrain attenant à l'atelier communal.

Les travaux d'aménagement effectués par l'agent communal se poursuivent.

Monsieur Raymond BLANC de Crupies, l'ancien prestataire du fauchage des bordures des routes communales prend sa retraite. La commune a demandé un devis à Olivier MAILLET à Aouste-sur-Sye, qui reprend l'activité de M BLANC.

Madame Claire CHASTAN annonce que certains habitants aimeraient que la commune organise des réunions de quartier, mais compte-tenu du contexte, cela n'est pas possible.

Monsieur le Maire présente l'avancée de l'aménagement du premier étage la boulangerie.

Séance levée à 22h15